

LA CONQUÊTE DE LA NUIT

HISTOIRE • *Les sociabilités nocturnes se sont construites grâce à l'éclairage public et au cadre que leur a donné le pouvoir, explique l'historien Marco Cicchini.*



Pour l'historien Marco Cicchini, les dispositifs de sécurité qui encadrent la vie nocturne sont indissociables de son développement. KEYSTONE

PROPOS RECUEILLIS PAR **BENOÎT PERRIER**

Le soir on sort, une certitude au cœur des Etats généraux de la nuit que la Ville de Genève organisait au début du mois. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi, loin de là. Depuis les débuts de l'éclairage public, la nuit a été domestiquée, explique l'un des intervenants, l'historien Marco Cicchini. Dans nos sociétés, la vie nocturne a dès l'origine partie liée aux politiques de sécurité, ajoute le maître-assistant à l'université de Genève. Paradoxe cependant, ces mesures contribuent à l'avènement du noctambule contemporain, figure à la généalogie moins subversive qu'il n'y paraît. Remontons la nuit.

Arpenter la nuit en historien, où débute-t-on?



JPDS

Marco Cicchini: La nuit est d'abord un phénomène naturel qui a une incidence certaine sur la physiologie humaine. Mais au même temps, dans notre rapport quotidien avec elle, il y a une part de construit qu'il faut interroger, premier intérêt d'une telle étude historique. Le second est que la nuit est un observatoire formidable de certaines mutations sociales et politiques qu'une étude du jour ne permet pas d'identifier.

Plus précisément, quelle trace avez-vous suivie?

Spécialiste de l'histoire moderne, une question m'a intéressé: comment passe-t-on du couvre-feu médiéval à la culture du noctambulisme? Le rapport à la nuit, tel qu'on le vit dans nos sociétés contemporaines, s'est dessiné entre le XVI^e et le XIX^e siècle.

Au XVI^e siècle, la nuit inquiète...

Des historiens ont développé la notion d'Ancien Régime nocturne qui est

d'abord une représentation de la nuit comme phénomène fondamentalement négatif. La nuit est associée par la Bible et par les croyances populaires au mal et, corrélativement, à la peur. Ces catégories de pensée sont fortement à l'œuvre chez les élites du XVI^e siècle.

Comment donc se prémunir de la nuit?

En la contrôlant. C'est tout le paradoxe de l'action des élites dirigeantes et culturelles de l'époque. Elles renforcent cette vision négative, mais proposent en même temps une série de mesures qui encadrent les comportements nocturnes et qui domestiqueront la nuit

Quel type de contrôle met-on en place?

D'abord dans les villes d'Ancien Régime on ferme les portes au coucher du soleil – la nuit dicte le confinement social. Deuxièmement, les édiles de toutes les villes d'Europe limitent et encadrent les déambulations nocturnes. Parfois ils les interdisent purement et simplement ou, au mieux, les autorisent en imposant le port d'une lanterne. Citons aussi les heures réglementées de fermeture des cabarets – à 21 h en été et à 20 h en hiver dans la Genève du XVI^e siècle.

Il n'y a donc personne dans les rues du XVI^e siècle?

Quand l'on parle de «tyrannie des heures noires», ce n'est pas qu'une métaphore. Avant l'éclairage public, l'obscurité est presque totale dans les villes. Il y a cependant des infractions continues au cadre réglementaire, et donc quelques présences dans les rues.

Mais la lumière artificielle vient changer la donne.

La nuit devient un outil d'affirmation du politique. En 1668, quand Louis XIV instaure l'éclairage public à Paris, cela fait partie de sa politique de prestige. Toute une entreprise de propagande est menée autour de cette mesure. On frappe des médailles à l'effigie du Roi Soleil qui amène la lumière aux Parisiens.

Partout en Europe, on considère l'éclairage public comme un outil de sécurité. Mais parallèlement, on observe des déambulations plus fréquentes des citoyens en lieu et place de nuits vides d'habitants. C'est tout le paradoxe de l'éclairage.

A Genève, qu'en est-il?

A partir des années 1750, l'éclairage public est une revendication très forte de la part de catégories de la population plutôt aisées, mais pas exclusivement. Elles veulent lutter contre la criminalité, les risques d'accident et développer l'ornement de la cité. L'enjeu principal est cependant le financement de ce système. Le débat est nourri, des pamphlets circulent. Finalement l'éclairage est petit à petit mis en place, par des privés d'abord. A partir de 1782, le système public est réalisé, ce sont 180 lanternes à réverbère qu'on installe dans toute la ville.

Et qu'en font les habitants?

Dit rapidement, ils imitent le modèle culturel de la cour et des villes-capitales, où l'on commence à pratiquer des soirées, à faire des fêtes la nuit. Ce qui change fondamentalement, à partir du XVII^e-XVIII^e siècle, est que les courtisans utilisent sciemment la féerie du nocturne, ce ne sont pas des fêtes qui «déborderaient». On organise des concerts, des ballets, on illumine fontaines et jardins. On navigue aux flambeaux, on donne des soupers tardifs. Tout cela est extrêmement coûteux; on utilise la nuit pour affirmer la puissance des princes et des courtisans. Ce modèle contamine peu à peu les villes où apparaissent ballets, concerts, etc.

Qu'advient-il du stigmatisme attaché aux activités nocturnes?

On sort de l'Ancien Régime nocturne par le haut de la société. Il y a néanmoins une tension entre ces premiers nocteurs et la morale religieuse. Ce d'autant plus que les fêtes des courtisans s'opposent clairement à la morale du travail, de la tempérance.

Le mouvement touche pourtant aussi le domaine religieux. Traditionnellement, il n'y a pas de culte de nuit, mis à part certains moments très spécifiques comme Noël. A partir du XVII^e siècle on assiste dans l'Allemagne luthérienne à une nouvelle mode, celle des cérémonies funèbres nocturnes. On en connaît une à Genève en 1675 à la mort d'un héritier de la cour de Hesse-Cassel.

Une autre manifestation de la puissance des pouvoirs publics est la pra-

tique des illuminations des villes, organisées après la naissance d'un prince héritier ou une victoire militaire importante. On fournit des lampions à allumer le soir venu. Il s'agit d'une dépense énorme: à Genève, l'une de ces illuminations requiert 10 000 chandelles.

A cette époque qui travaille la nuit?

Les boulangers, les domestiques, notamment. A Genève, on pratique cependant des métiers de précision et on imagine mal un horloger travailler à la seule lueur de la chandelle. La question est intéressante car l'un des enjeux de l'amélioration technique des systèmes d'éclairage est de rendre possible le travail nocturne. Accroître l'intensité lumineuse est un enjeu très important en Angleterre au XVIII^e siècle. Cela donne lieu notamment, dès 1780, au développement et à la commercialisation d'une lampe à huile à mèche cylindrique inventée par le Genevois Ami Argand

La nuit est progressivement domestiquée...

Arrivé au XIX^e siècle, où Baudelaire chante la nuit, «déesse Liberté», on peut faire les constats suivants. D'abord, un jeu constant entre l'ordre et le désordre caractérise la nuit. En ville, l'essor des pratiques de sociabilité nocturne, comme espace de liberté, est étroitement lié au développement de dispositifs de sécurité.

Mon deuxième constat est que l'ancêtre du noctambule est à chercher plutôt du côté du courtisan que du buveur de cabaret. Le dandy, le nocteur tels qu'ils apparaissent au XIX^e siècle, ont leurs racines à la cour. Ils ne sont pas à la marge, ils sont vecteur d'un modèle culturel. A cette époque émerge la figure du citadin qui vit à contretemps du travail, qui vit la nuit, de la fête et du spectacle. Mais en parallèle, le buveur de nuit qui s'abrutit dans les assommoirs, comme autrefois les buveurs des tavernes, n'a pas disparu. Cela m'amène à la conclusion que le modèle civilisateur et pacificateur de domestication de la nuit n'est jamais complet. La ville s'est voulue un espace de pacification et de civilisation des comportements sur le modèle des pratiques de cour, mais elle continue de produire ses marges et ses marginaux. I

Le théâtre du crime

Quel lien fait-on au XVI^e siècle entre nuit et criminalité?

La nuit crée du crime, est propice au crime. Dans la Bible, c'est le règne des ténèbres. Les édiles cherchent avant tout à dépeupler les rues autant que faire se peut. Grossièrement, ils ont l'idée que dans les rues, la nuit, on trouve des malfrats, des gens de mauvaise vie ou des gardiens de l'ordre.

Une notion que la population intégrera?

En 1775 à Genève, une pétition réclame l'éclairage public. On est certain que la plupart des crimes ont lieu la nuit – ce qui n'est pas vrai – et on assure que l'éclairage fera fuir les malfrats. Deux siècles après, on voit bien que la corrélation n'est pas si évidente.

Il y a d'ailleurs des exemples historiques, notamment dans le Paris haussmannien des années 1880, où la criminalité ne diminue pas mais est reléguée dans les zones d'ombre des bas quartiers. Le phénomène est universel, la lumière n'a un effet dissuasif que très localement.

La mobilité nocturne acquise, ce sont les feux de la scène qui attirent les Genevois.

L'éclairage public de 1782 est suivi l'année d'après par la construction du premier théâtre en dur de Genève, à l'emplacement actuel du kiosque des Bastions. Cela change radicalement le travail pour les forces de l'ordre. Tout à coup, la police de la ville ne doit plus interdire ou réprimer les déplacements à la nuit tombée mais les accompagner. Des soldats sont ainsi affectés à la police du spectacle et facilitent la circulation des carrosses qui arrivent. Les représentations ont lieu en fin de journée, et pour faciliter l'accès au théâtre on permet aussi l'ouverture tardive des portes au-delà de l'horaire habituel, en principe indexé sur le coucher du soleil.

Le théâtre ne fait-il plus scandale?

A Genève, il est interdit depuis l'adoption de la Réforme. Mais les historiens voient dans les archives judiciaires qu'il y a des pratiques de théâtre privées à partir de la fin du XVII^e siècle, ce que l'on appelle des comédies particulières. On les donne dans les milieux aisés comme dans les milieux populaires, à Rive ou à Saint-Gervais. De plus, lors des trois interventions militaires françaises à Genève du XVIII^e siècle (1737, 1766 et 1782), des troupes de théâtre arrivent qui, temporairement puis de manière permanente, jouent la comédie.

Les masses peuvent donc s'agglutiner devant les scènes.

N'oublions pas que le modèle du théâtre est aussi un outil de normalisation des comportements. Dans cette optique, on installe à Genève quelque chose de très neuf, des bancs au parterre pour discipliner les spectateurs. Les autorités produisent toute une réglementation pour régler leur comportement, éviter qu'ils ne crient, ne chantent, ne s'adressent aux comédiens. Au XVIII^e siècle, on connaît des émeutes de théâtre: le parterre est indiscipliné et on veut le mettre au pas. Au nom d'un modèle culturel, celui de la cour où le spectateur est attentif et se maîtrise.

PROPOS RECUEILLIS PAR BPR